

Informations aux patients sur la pH-métrie des 24 heures, mesure de l'impédance et/ou manométrie œsophagienne haute résolution

Etiquette

Protocole d'information remis par :

Date :

Cher patient, chère patiente,

Nous vous prions de bien vouloir lire ces documents **immédiatement** après réception. Veuillez compléter le questionnaire, indiquer la date et le signer si possible la veille de l'examen. Si vous avez des questions, parlez-en à votre médecin ou au médecin spécialiste (gastroentérologue).

Nous allons procéder à une **pH-métrie des 24 heures, mesure de l'impédance et/ou manométrie œsophagienne haute résolution**. Dans le cadre de cet examen vous recevez par la présente :

- une notice informative
- une déclaration d'accord

La notice informative :

Celle-ci contient des informations sur le déroulement de l'examen ainsi que sur les objectifs et les risques y afférents. Veuillez la lire attentivement.

N'hésitez pas à consulter votre médecin si vous avez d'autres questions quant à la nécessité et à l'urgence de l'examen, les éventuelles alternatives et les risques inhérents. Le médecin qui vous a prescrit l'examen pourra vous répondre à la plupart de ces questions. Des questions spécifiques touchant aux aspects techniques de l'examen ou des problèmes précis peuvent être adressées au médecin spécialiste (gastroentérologue), le cas échéant. Si vous souhaitez contacter le médecin en charge de l'examen, nous vous prions de bien vouloir nous contacter suffisamment en avance ou de vous adresser à votre médecin traitant.

La déclaration d'accord :

Veuillez également lire attentivement la déclaration d'accord. Dated et signez le document au plus tard la veille de l'examen.

La notice informative est destinée à votre usage personnel, vous pouvez la garder.

Le questionnaire et la déclaration d'accord seront conservés dans nos dossiers médicaux.

Documents d'informations recommandés par la Société Suisse de Gastroentérologie SGGSSG, la fédération des médecins suisses FMH, ainsi que l'Organisation suisse des Patients OSP.

Notice informative concernant la pH-métrie des 24 heures, la mesure de l'impédance et/ou la manométrie œsophagienne haute résolution

Pourquoi effectuer une manométrie œsophagienne ?

La manométrie (mesure de la pression) est un examen du bon fonctionnement des muscles dans l'œsophage. L'examen est effectué de manière ambulante et dure environ 2 heures. Une sonde fine est introduite dans l'œsophage par le nez et la fonctionnalité de votre œsophage est mesurée à l'aide de tests avec de l'eau et du pain. Pour faciliter l'introduction de la sonde, le nez est anesthésié avec un spray. La sonde est enlevée après l'examen.

Pourquoi effectuer une pH-métrie des 24 heures ou une mesure de l'impédance œsophagienne ?

Cet examen permet de mesurer l'acidité de manière continue sur une durée de 24 heures dans la région du passage de l'œsophage dans l'estomac. Ainsi, aussi bien le reflux acide que non acide peuvent être mesurés. A l'aide de ces valeurs, le médecin peut se prononcer définitivement sur la présence d'une maladie de reflux, même si celle-ci n'a pas pu être constatée lors de la gastroscopie.

Comment dois-je me préparer à une pH-métrie des 24 heures ou à une mesure de l'impédance œsophagienne ?

Avant l'examen, vous êtes prié de ne plus consommer de nourriture solide à partir de minuit. Vous pouvez boire des liquides ne contenant pas de lipides (pas de lait) jusqu'à 2 heures avant l'admission. Vous pouvez continuer à prendre vos médicaments habituels. Les vêtements les plus adaptés pour l'examen sont une chemise ou une blouse (pas de vêtements serrés).

Attention : Pour que la mesure de l'acidité soit pertinente, la prise de médicaments supprimant l'acidité stomacale doit éventuellement être arrêtée :

- **une semaine avant l'examen : Agopton, Antra, Lansoprazol, Nexium, Omeprazol, Pariet Pantozol ou génériques équivalents**
- **48 heures avant l'examen : Cimetidin, Ranitidin, Ulcidin, Zantic ou génériques équivalents**
- **Le médecin traitant décidera de l'interruption du traitement et vous en informera en conséquence.**

Comment se déroule une manométrie œsophagienne ?

Une sonde fine est introduite par une narine et posée dans l'œsophage pour y mesurer la pression. Au préalable, la fosse nasale est traitée avec un anesthésiant local. L'introduction du tuyau est ainsi indolore, cependant, les réflexes nauséux et de la toux restent actifs et l'introduction peut être perçue comme étant désagréable. Par la suite, l'ingurgitation d'eau ou de nourriture solide (généralement du pain), permet d'enregistrer et d'analyser la fonction de l'œsophage sur un écran. Après l'examen vous pouvez quitter l'hôpital / le cabinet.

Vous ne recevrez pas de somnifères ou de médicaments antidouleurs, ainsi votre capacité de conduire n'en sera pas affectée.

Comment se déroule une pH-métrie des 24 heures et une mesure de l'impédance œsophagienne ?

Un tuyau très fin est introduit par une narine et posé dans l'œsophage. Au préalable, la fosse nasale est traitée avec un anesthésiant local. Ainsi, l'introduction du tuyau est indolore, cependant, les réflexes nauséux et de la toux restent actifs et l'introduction peut être perçue comme étant désagréable. Une fois que la sonde est bien positionnée, elle est fixée à l'aile du nez avec une bande adhésive et doit demeurer dans cette position pendant 24 heures. Les valeurs de pH mesurées sont envoyées à un petit boîtier récepteur portable, que vous devez porter sur vous. Après l'insertion de la sonde et l'installation du récepteur, pour lesquels il faut compter une heure environ, vous pouvez quitter l'hôpital / le cabinet et vous reviendrez le lendemain pour faire enlever la sonde. Vous ne recevrez pas de somnifères ou de médicaments antidouleurs, ainsi, pendant les 24 heures de l'examen, votre capacité de conduire n'en sera pas affectée. Vous pouvez poursuivre vos activités habituelles, ce qui est d'ailleurs même fortement recommandé. Ceci concerne tout particulièrement les repas, pour que l'examen se base sur un « quotidien » aussi représentatif que possible.

Quels sont les risques afférents à la pH-métrie des 24 heures, mesure de l'impédance et/ou manométrie œsophagienne haute résolution ?

La présence de la sonde peut être perçue comme désagréable pendant plusieurs heures (dans le nez, la gorge et l'œsophage). Exceptionnellement (< 0.1 %) elle peut donner lieu à des saignements mineurs dans le nez, la gorge ou même l'œsophage. La sonde peut vous gêner pendant vos activités habituelles ainsi que pour dormir. Très rarement les patients décrivent des réactions allergiques à l'anesthésiant local.

Avez-vous d'autres questions ?

Si vous avez d'autres questions concernant l'examen programmé, veuillez vous adresser à votre médecin traitant. S'il ne peut pas répondre à vos questions, consultez le médecin spécialiste (gastroentérologue), qui est chargé d'effectuer votre examen.

En cas de questions ou problèmes vous pouvez vous adresser aux médecins suivants :

Médecin traitant		Tél :
Gastroentérologue		Tél :

Documents d'informations recommandés par la Société Suisse de Gastroentérologie SGGSSG, la fédération des médecins suisses FMH, ainsi que l'Organisation suisse des Patients OSP.

Déclaration d'accord

**concernant la pH-métrie des 24 heures,
mesure de l'impédance et/ou
manométrie œsophagienne haute
résolution**

Etiquette

Protocole d'information remis par :

Date :

Je, soussigné(e), déclare avoir pris connaissance de la notice informative.

J'ai été informée par le/la médecin des raisons (indications) de la pH-métrie des 24 heures, mesure de l'impédance et/ou manométrie œsophagienne haute résolution. Je comprends la nature, le déroulement et les risques de la pH-métrie des 24 heures, mesure de l'impédance et/ou manométrie œsophagienne haute résolution. J'ai reçu des réponses satisfaisantes à mes questions.

(Cocher la case correspondante)

Je donne mon accord pour l'exécution de la pH-métrie des 24 heures, mesure de l'impédance et/ou manométrie œsophagienne haute résolution.

Oui	Non
-----	-----

Nom du patient

Nom du médecin

Lieu, date

Signature du patient

Lieu, date

Signature du médecin

.....

.....

.....

.....

Pour les patients ne pouvant pas exprimer leur accord :

Représentant légal ou mandataire

Nom du médecin

Lieu, date

Signature du représentant

Lieu, date

Signature du médecin

.....

.....

.....

.....

Documents d'informations recommandés par la Société Suisse de Gastroentérologie SGGSSG, la fédération des médecins suisses FMH, ainsi que l'Organisation suisse des Patients OSP.

